



## Désaccord avec le règlement d'une succession

Par **Mandarin**, le **13/02/2011** à **12:21**

Bonjour,

Ma mère décédée en Octobre 2009, il a été procédé à la mise en route de l'ouverture de la succession. Nous sommes 5 enfants et pour des raisons personnelles profondes, je n'ai pas voulu signé les documents de la succession.

Or il se trouve qu'au mois d'Octobre 2010, moins d'un an après le décès de ma mère , la succession était réglée et le partage fait.

Je n'ai pas encaissé le chèque du montant me revenant et viens par ces lignes vous demander si le notaire en charge n'a pas outrepassé les lois en vigueur dans cette situation, ou s'il n'a pas pris parti pour le reste de la fratrie (4 enfants).

Je l'ai appelé pour lui demander une explication, je vous passerai les termes dans lesquels il m'a répondu, me racrochant au nez.

Je vous serais donc reconnaissante de bien vouloir me dire si la cloture de cette succession est légale.

Avec mes remerciements

Cordialement

Par **Domil**, le **13/02/2011** à **16:28**

Si vous n'avez pas accepté le partage, évidemment, ça semble bizarre.  
Il y avait des biens à vendre ou que des liquidités ?

Par **Claralea**, le **13/02/2011** à **18:07**

Vous envoyez une lette RAR au notaire dans laquelle vous lui demandez où est passé votre part dans la succession de votre mère et comment il a pu cloturer la succession alors que vous aviez refusé de signer

Vous lui demandez de vous repondre dans les plus brefs delai auquel cas vous contacterez la chambre des notaires pour savoir ce qu'il a fait de votre part et comment il a reussi à clore la succession de votre mère sans votre accord

Par **Mandarin**, le **14/02/2011** à **10:41**

Bonjour,

Tout d'abord un grand merci pour vos réponses rapides.

Je réponds tout d'abord à DOMIL :

Il y avait des liquidités, plus des biens immobiliers (sans grande valeur, mais ils sont à partager ou à vendre). Je partage votre doute et il me semble que cette cloture de succession est anormale pour ne pas dire illégale.

Deuxième réponse pour CLARALEA :

Lorsque j'ai reçu le chèque "correspondant" à ma part, et que je n'ai pas encaissé (car j'avais refusé de signer), j'ai téléphoné directement au Notaire pour lui faire part de mon étonnement. Comme je vous l'ai dit sur mon précédent courrier, il m'a répondu dans des termes inacceptable pour un homme de Loi et m'a raccroché au nez.

J'ai donc fait un courrier à la Chambre des Notaires du Var, en expliquant clairement la situation, cette dernière m'a répondu (suite à une réponse de notre notaire) qu'elle ne voyait pas d'observations particulières à me donner, et qu'elle classait ma réclamation.

Voilà les raisons pour lesquelles je cherche auprès de Gens de Loi hors de notre département, des explications et une aide.

Je vous remercie de nouveau par avance pour vos conseils.

Sincèrement

Par **Claralea**, le **14/02/2011** à **11:10**

Donc vous avez déjà tout fait, et quand vous avez reçu le cheque, vous avez reçu également l'état de la succession, vous savez ce qui a été vendu et à combien ? Mais la chambre des notaires ne trouve rien d'anormal à ce que des biens immobiliers aient été vendus sans votre consentement et votre signature ?

Si vous êtes sûr de vous et de pouvoir le coincer, il faut aller jusqu'au procureur du TGI

Par **Mandarin**, le **15/02/2011** à **05:34**

Bonjour et encore merci.

Le chèque que j'ai reçu correspond au partage des liquidités (en principe), mais je n'ai reçu aucun documents qui puisse me permettre de savoir où en sont les biens immobiliers, je pense qu'ils sont toujours au nom de ma mère en attente.

Mais, je me répète, je n'ai signé aucun document, ni donné aucune procuration concernant la succession.

Comment a-t-il pu la liquider ????

Je n'habite pas en France et rentre au Printemps, je vais me rapprocher du procureur du TGI de Toulon, mais je ne sais pas comment m'y prendre et quels documents il faudra que je lui transmette.

Je ne cherche pas l'affrontement, mais je n'accepte pas qu'un notaire devant être impartial envers une famille dont il s'occupe, agisse ainsi à sa guise.

Merci, cordialement